



Communiqué

lundi 2 décembre 2012

La loi sur l'air n'est pas respectée à Toulouse

Manifestation mercredi 12 décembre, 18h30 place du Capitole

L'article L228-2 du code de l'environnement, issu de la loi sur l'air de 1996, prévoit que **toute création ou rénovation de voirie soit accompagnée de la réalisation d'itinéraires cyclables**. Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoignent quelques exemples récents. Ainsi, la **rue Raymond Naves**, dans le quartier de la côte pavée, et la **rue Sainte Lucie**, à St Cyprien, ont été rénovées en 2012 **sans création d'aménagements cyclables**.

Mais le plus spectaculaire est sans conteste la réalisation récente de **la voie de bus en site propre du canal de St Martory**. Sur une largeur de **six voies de circulation** entièrement neuves, TISSEO-SMAT n'a pas trouvé bon de créer de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association Vélo et de son antenne Vélo Tournefeuille ! Sur ce tronçon, qui raccorde Basso Cambo au grand rond-point de Saint Simon, **le choix a été fait de considérer uniquement la circulation automobile**, alors qu'il aurait été facile de réaffecter une des quatre voies automobiles à la circulation des vélos. Les itinéraires parallèles les plus proches de cet axe (coulée verte de Négogousse et parc de la Mounède) posent de graves problèmes de sécurité : à l'écart et sans éclairage, ceux-ci ont déjà été le théâtre de plusieurs agressions.

Nous organisons le mercredi 12 décembre **une manifestation pour dénoncer ce non-respect du code de l'environnement et demander son application**. Nous passerons par la rue St Lucie, puis nous nous rendrons à Basso Cambo où nous emprunterons la piste longeant le Négogousse et traverserons le parc de la Mounède. Nous invitons les élus à nous rejoindre pour expérimenter de nuit ce trajet non éclairé et constater par eux-mêmes qu'il ne constitue pas une alternative sécurisée à une piste cyclable le long du nouveau TCSP.

Départ à 18h30 du Capitole puis à 19h15 du métro Basso Cambo.

Pour plus d'informations, contacter :

Florian JUTISZ, vice-président Association Vélo, tél : 06 67 72 57 89

Sophie VALCKE, Vélo Tournefeuille, tél : 06 24 43 63 45

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 30 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.